

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session extraordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 09 décembre 2013 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Madame Karine Pageau

Monsieur Jean-Guy Jacques  
Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.  
Mesdames Noëlle Jodoin et Martine Lavoie ont motivé leur absence.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adjudication de la soumission la plus basse conforme pour le financement par billets du règlement d'emprunt # 2013-74.
- 3- Financement à long terme au moyen de billets relativement au règlement d'emprunt 2013-74.
- 4- Renouvellement du bail avec madame Aline Daigle.
- 5- Cotisation 2014 à l'Association québécoise du loisir municipal.
- 6- Embauche d'un employé de voirie.
- 7- Période de questions.
- 8- Levée de l'assemblée.

#### **1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.**

##### **Résolution 425-12-2013**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de constater que l'avis de convocation a été signifié dans le délai prescrit par la loi. En conséquence, la séance est ouverte.

#### **2- Adjudication de la soumission la plus basse conforme pour le financement par billets du règlement d'emprunt # 2013-74**

##### **Résolution 426-12-2013**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC TÉTREAUULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE MÉNARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2013 au montant de 543 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **2013-74**. Ce billet est émis au prix de 98,49600 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>28 600 \$</b>	<b>1,80000 %</b>	<b>17 décembre 2014</b>
<b>29 500 \$</b>	<b>2,00000 %</b>	<b>17 décembre 2015</b>
<b>30 500 \$</b>	<b>2,25000 %</b>	<b>17 décembre 2016</b>
<b>31 500 \$</b>	<b>2,60000 %</b>	<b>17 décembre 2017</b>
<b>423 400 \$</b>	<b>2,90000 %</b>	<b>17 décembre 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**3- Financement à long terme au moyen de billets relativement au règlement d'emprunt 2013-74**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite emprunter par billet un montant total de 543 500 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
2013-74	543 500

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**Résolution 427-12-2013**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME KARINE PAGEAU APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE MÉNARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 543 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2013-74 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 17 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>28 600 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>29 500 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>30 500 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>31 500 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>32 600 \$(à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>390 800 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2013-74, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **4- Renouvellement du bail avec madame Aline Daigle**

##### **Résolution 428-12-2013**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil renouvelle le bail de madame Aline Daigle pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015 en augmentant le montant mensuel actuel selon l'augmentation de 2.0% et suivant toutes les dispositions contenues audit bail ici renouvelé. Qu'une preuve d'assurance responsabilité civile commerciale pour blessures corporelles et dommages matériels par accident de l'ordre de 2,000,000\$ d'une durée de 12 mois soit déposée au bureau municipal avant l'entrée en vigueur du nouveau bail, celle-ci faisant partie intégrante du bail 2014-2015.

Que pour donner suite à la présente résolution qui fait partie intégrante dudit bail, le Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer le bail 2014-2015 avec madame Aline Daigle d'ici le 31 janvier 2014.

#### **5- Cotisation 2014 à l'Association québécoise du loisir municipal**

##### **Résolution 429-12-2013**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à l'Association québécoise du loisir municipal en payant la cotisation 2014 au montant de 345.25\$, taxes incluses. Que conformément à la résolution 188-05-2013, la moitié des frais d'adhésion soient déboursés 50/50 avec la municipalité d'Upton.

#### **6- Embauche d'un employé de voirie**

Cet item est reporté.

#### **7- Période de questions**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **8- Levée de l'assemblée**

##### **Résolution 430-12-2013**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H25.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*